

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/GRB/2001/1  
8 décembre 2000

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des règlements  
concernant les véhicules (WP.29)

Groupe de travail du bruit (GRB)  
(20-23 février 2001)

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ  
DE LA TRENTE-QUATRIÈME SESSION<sup>1 2</sup>**

qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève,  
du mardi 20 février 2001 à 14 h 30  
au vendredi 23 février 2001 à 12 h 30

---

<sup>1</sup> Dans un souci d'économie, aucun des documents officiels distribués avant la session par courrier ne sera distribué en salle. Les délégations sont priées de bien vouloir se munir de leur exemplaire des documents. Les documents de travail énumérés dans l'ordre du jour sont aussi disponibles sur Internet :

<http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>

<sup>2</sup> De nouvelles procédures d'accréditation s'appliquent à tous les représentants participant à des réunions au Palais des Nations. Ils sont donc priés de compléter la formule d'inscription ci-jointe (également disponible sur le site Internet de la Division des transports de la CEE) et de la retourner, deux semaines au moins avant la session, à la Division des transports de la CEE, soit par télécopie (+41 22 91-700 39), soit par courrier électronique ([nelly.enonler@unece.org](mailto:nelly.enonler@unece.org) ou [jan.jerie@unece.org](mailto:jan.jerie@unece.org)). Avant la session, les représentants sont priés de se présenter au bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté, installé à la villa Les Feuillantines, 13, avenue de la Paix, Genève, afin d'obtenir une carte d'identité. En cas de difficultés, téléphoner au secrétariat de la CEE (postes 71112 ou 72422).

---

Note : Le présent document est distribué uniquement aux experts du bruit.

GE.00-24816 (F)

Point de  
l'ordre  
du jour

Documents

- |     |   |   |
|-----|---|---|
| 1.  | <p>PROPOSITION DE NOUVEAU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU BRUIT DE ROULEMENT</p> <p>Le GRB devrait poursuivre l'examen de cette proposition, compte tenu des faits nouveaux intervenus dans la Communauté européenne en ce qui concerne les amendements à la Directive 92/23/CEE. Le GRB souhaitera peut-être aussi reprendre l'examen de la proposition soumise par l'ETRTO (document sans cote No 1 soumis à la trente-troisième session). Les experts sont aimablement priés d'apporter leur propre exemplaire du document sans cote en question.</p> | <p>TRANS/WP.29/GRB/31,<br/>par. 3 à 7 et annexe 2<br/>TRANS/WP.29/GRB/2000/4<br/>TRANS/WP.29/GRB/2001/3</p> |
| 2.  | <p>AMENDEMENTS À DES RÈGLEMENTS CEE</p>   |   |
| 2.1 | <p><u>Règlement No 51</u> - Extension (Bruit émis par les véhicules des catégories M et N)</p> <p>Le GRB a décidé de poursuivre l'examen d'une méthode de mesure visant à améliorer l'efficacité réelle des mesures de limitation du bruit. Il sera saisi d'un document de travail soumis par l'ISO. D'autres documents de travail devraient aussi être soumis par l'Allemagne et les Pays-Bas.</p>   | <p>TRANS/WP.29/GRB/31,<br/>par. 8 à 13<br/>TRANS/WP.29/GRB/2001/2</p>                                       |
| 2.2 | <p><u>Règlement No 41</u> (Bruit émis par les motocycles)</p> <p>Le GRB souhaitera peut-être revenir sur la proposition du Bélarus, dont certaines parties méritent d'être examinées, même si la proposition n'a pas été adoptée par la trente-deuxième session.</p>  | <p>TRANS/WP.29/GRB/30,<br/>par. 31 à 33</p>   |
| 3.  | <p>ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES PRESCRIPTIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES EN MATIÈRE DE NIVEAU SONORE</p> <p>Les experts souhaiteront peut-être procéder à un échange de vues sur la législation en matière de limitation du bruit dans leur pays et sur son évolution, notamment en ce qui concerne le bruit des véhicules en service. Les délégations sont invitées à présenter, dans la mesure du possible, de brefs exposés écrits et, <u>au besoin</u>, à les compléter par des déclarations orales.</p>                                    | <p>TRANS/WP.29/GRB/31,<br/>par. 15</p>  |

4. FUTURS RÈGLEMENTS TECHNIQUES  
MONDIAUX

Le GRB souhaitera peut-être reprendre l'examen  
de ce point, en attendant l'avis du WP.29

TRANS/WP.29/GRB/31,  
par. 17  
TRANS/WP.29/743,  
par. 34 à 38

5. QUESTIONS DIVERSES

---



# OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE

## FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT

Date : .....

*Écrire en caractères d'imprimerie, SVP*

**Titre de la réunion**

Délégation/Participant de (pays, organisation ou agence)

Participant :

M.

Nom

Prénom

Mme



Mlle

Catégorie

Chef de la délégation <input type="checkbox"/>	Observateur (organisation) <input type="checkbox"/>
Membre de la délégation <input type="checkbox"/>	ONG <input type="checkbox"/>
Observateur (pays) <input type="checkbox"/>	Autre (veuillez préciser ci-après) <input type="checkbox"/>
..... ..... Participation du ..... au .....	

Dans quelle langue souhaitez-vous recevoir la documentation ?

Anglais

Français

Russe

Fonctions officielles :

No de passeport :

Valable jusqu'au :

No de téléphone officiel :

No de télécopieur :

Adresse électronique :

Adresse officielle permanente :

Adresse à Genève :

Accompagné de son conjoint

Oui

Non

Nom du conjoint

Prénom

**À remplir lors de la délivrance de la plaquette d'identité**

Signature du participant :

Signature du conjoint :

Date :

**Réservé au Service de la sécurité**

No de la plaquette délivrée :

Initiales du fonctionnaire :



UNITED NATIONS GENEVE  
CONFERENCE PARTICIPANT REGISTRATION  
FORM

**LONG DURATION / EXPERT FORM**

Name of Delegate

Section Hosting Delegate

--	--

Participant of Country, Organization or Agency

--

Date of Arrival

Requested Date of Validity (max 1 year)

--

--

Official Occupation

Passport Number & Expiration Date

--

--

Office Telephone /Fax Number

Email Address

--

--

Permanent Official Address or Home address

--

Signature of Delegate/Participant

--

UN Section Stamp

--

Please attach a recent  
COLOUR photograph  
here if form is sent by  
post in advance of  
conference date. Please  
print your name on the  
reverse side of the  
photograph.

--

United Nations Authorizing officer

--

Note: Long duration conference badges may be requested only by the responsible Host Secretariat for participants arriving from governmental institutions and/or governmental organizations by using the Long Duration/Expert Form. This type of badge is valid for one (1) year from the date of issue and is issued to individuals participating in four (4) or more conferences/meetings per year.

Long duration badges for representatives of Non-Governmental Organizations in consultative status with ECOSOC may be delivered only after official accreditation with the NGO Liaison Office, UNOG.

All other participants from Non-Governmental Organizations NOT in consultative status with ECOSOC require a conference badge of type OTHER per conference. Please use the Conference Registration Form.

**FOR SECURITY USE ONLY**

ID CARD NUMBER : 

--

 VALID FROM : 

--

 VALID UNTIL : 

--

